

Séance du 12 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
1	12	0
DATE DE LA CONVOCATION		
3 juillet 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
4 juillet 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JULIA Ludyvine, LEMAHEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, JACOB Valérie donne procuration à MOLOT Bernard, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : BARLIER Bruno, FERRANDEZ Emeline.

OBJET APPEL D’OFFRES CONSTRUCTION D’UN BATIMENT CULTUREL ET ASSOCIATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée pour les travaux de construction d'un bâtiment culturel et associatif « Le Kioske ».

La consultation a fait l'objet d'une publication dans le Républicain d'Uzès et sur la plateforme internet <https://www.e-marchespublics.com/>

La Commission appel d'offres s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 et a décidé de lancer une procédure de négociation.

Après analyse par le cabinet d'architecture ABH, et au vu des classements proposés, il est proposé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	HT	TTC
Lot 1 - TERRASSEMENTS, VRD	LAUPIE TP	32 473.87 €	38 968.64 €
Lot 2 - GROS ŒUVRE	JC BATIMENT	78 413.70 €	94 096.44 €
Lot 3 - ÉTANCHÉITÉ	SUD ETANCHEITE	11 000.00 €	13 200.00 €
Lot 4 - ENDUITS FAÇADES	SGBF	3 852.00 €	4 622.40 €
Lot 5 - SERRURERIE	FERNANDEZ	19 000.00 €	22 800.00 €
Lot 6 - PLATRERIE	PLACDECO	7 089.30 €	8 507.16 €
Lot 7 - ÉLECTRICITÉ	QUIETUDE	17 500.00 €	21 000.00 €
Lot 8 - PLOMBERIE, CVC	BG PLOMBERIE	9 924.36 €	11 909.23 €
Lot 9 - FAÏENCES	MCS CARRELAGES	3 024.00 €	3 628.80 €
Lot 10 - MENUISERIES INTÉRIEURES	DIFFRENCE BOIS	7 593.87 €	9 112.64 €
Lot 11 - PEINTURE	CORNIL PATRIMOINE	1 323.00 €	1 587.60 €
Lot 12 - OUVRAGES EN PIERRE	GD MANOLE	14 494.05 €	14 494.05 €
Lot 13 - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	DIFFRENCE BOIS	6 902.28 €	8 282.74 €
Lot 14 - MENUISERIES EXTÉRIEURES	-	0.00 €	0.00 €

Le montant HT du marché est établi à 212 590,43 € (soit 252 209,71 € TTC).

Après examen des dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention (CLOQUEMIN Marielle) :

- Approuve les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée,
- Approuve le déroulement de la consultation,
- Approuve les choix d'attribution de la commission appel d'offres et le classement proposé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés, ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.
- Autorise Monsieur le Maire à conclure des avenants en cours de marché dans la limite de 10% de l'enveloppe globale du marché.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 24/07/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213 000 144-2024 07 12-2024_032-DE

Séance du 12 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0
DATE DE LA CONVOCATION		
3 juillet 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
4 juillet 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, JACOB Valérie donne procuration à MOLOT Bernard, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : BARLIER Bruno, FERRANDEZ Emeline.

OBJET DEFENSE EN JUSTICE ET DESIGNATION D'UN AVOCAT

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du recours d'un agent communal devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la non attribution de chèques cadeaux de fin d'année.

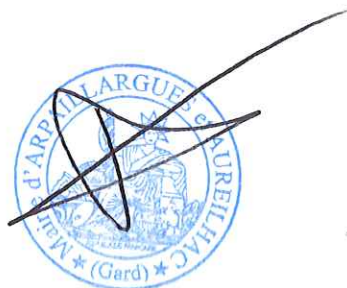
Afin de défendre la commune sur cette procédure, il est nécessaire de délibérer sur la défense de la commune et la désignation d'un avocat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour :

- DECIDE de se défendre devant le Tribunal Administratif de Nîmes pour ce dossier déposé par l'agent (référence 2402208).
- DESIGNE M. le Maire pour représenter la commune.
- DESIGNE Maître Philippe AUDOUIN pour défendre la commune.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 24/07/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Séance du 12 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0
DATE DE LA CONVOCATION		
3 juillet 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
4 juillet 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, JACOB Valérie donne procuration à MOLOT Bernard, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : BARLIER Bruno, FERRANDEZ Emeline.

OBJET AGENT CONTRACTUEL ECOLE F. DOLTO

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-045 du 15 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a voté la création d'un poste d'agent contractuel à l'école Françoise Dolto à hauteur de 8h hebdomadaire sur la période scolaire.

Il s'avère nécessaire de faire intervenir cet agent également sur une période non scolaire, notamment pour effectuer l'entretien du bâtiment pendant les vacances.

Il est donc proposé aux membres de modifier la temporalité de ce poste.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

- DECIDE de supprimer le poste d'agent contractuel à l'école Françoise Dolto pour la période scolaire pour une durée hebdomadaire de 8h.
- DECIDE de créer un poste d'agent contractuel à l'école Françoise Dolto pour une durée hebdomadaire de 8h.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 24/07/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Séance du 12 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0
DATE DE LA CONVOCATION		
3 juillet 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
4 juillet 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, JACOB Valérie donne procuration à MOLOT Bernard, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : BARLIER Bruno, FERRANDEZ Emeline.

OBJET **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

Cadres / emplois	Cat.	Effectif	Nb H.	Vacant
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h	0
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	32h	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2	35h	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	30h	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	32h	0
Adjoint Technique non permanent	C	1	31h	0
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation permanent	C	1	8h	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	30h	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour :

- DECIDE : d'adopter les modifications ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges dans les emplois seront inscrits au budget.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 24/07/2024



Séance du 12 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0
DATE DE LA CONVOCATION		
3 juillet 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
4 juillet 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, JACOB Valérie donne procuration à MOLOT Bernard, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : BARLIER Bruno, FERRANDEZ Emeline.

OBJET : TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

L'administration des voies communales relève de la compétence du Conseil municipal et du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière. Pour faciliter cette administration, les circulaires n° 426 du 31 juillet 1961 et n° 32 du 16 janvier 1962 ont prescrit l'établissement d'un tableau de classement unique des voies communales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le linéaire des voies communales, entre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le tableau de classement unique comprend les voies communales à caractère de chemins, de rues ou de places ouvertes à la circulation publique.

Le précédent classement général des voies communales a été réalisé en 1991 et transmis en Préfecture le 28 février 1992.

Lors de chaque cession de voirie privée au domaine public, le conseil municipal délibère pour ajouter les mètres linéaires correspondants. La dernière délibération du 16 décembre 2022 (2022-049) portait sur l'impasse Pous Viel, l'impasse les mélias, l'impasse la levade. Elle portait à 11 176 ml les voies communales classées.

Toutefois, il s'avérait nécessaire de reprendre intégralement le calcul des voies suite à évolution de l'urbanisation depuis 30 ans.

Un travail a été mené conjointement avec le syndicat intercommunal d'information géographique (SIIG).

L'annexe 1 représente le tableau de classement des voies communales et l'annexe 2 représente le plan de classement de la voirie sur le territoire de la commune.

Sont également répertoriés sur ce plan : les chemins ruraux (tableau en annexe 3) et les voies départementales.

Il est ainsi fait état d'un classement de voies communales pour 20 922 ml.

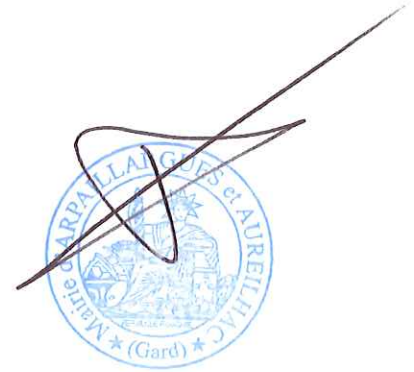
Ce classement fera l'objet de mise à jour autant que nécessaire (rétrocession des voies réalisées ou réhabilitées, cession de voiries départementales, création ou suppression de voies...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour :

- APPROUVE le tableau de classement des voiries de l'annexe 1 ;
- APPROUVE le plan de classement des voies sur le territoire de la commune tel que définit en annexe 2 ;
- ARRETE le linéaire des voies classées communales à 20 922 mètres ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes correspondants.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 24/07/2024



Liste des chemins ruraux

RIVOLI	Nom de voie	Mot classant	Longueur (m)	Depart	Depart (coordonnees)	Arrivee	Arrivee (coordonnees)
0163	CHEMIN DE SERVIERS A ARPAILLARGUES	ARPAILLARGUES	687	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE GALON CHEMIN DU CLOS DE BROUSSAN	4.365661 / 44.006788	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA COMBE DE GAFFÉ CHEMIN DE LA GARONNE	4.358424 / 44.009758
0004	ANCIEN CHEMIN D'ALES A AUREILHAC	AUREILHAC	1660	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE POUSS HAUT CHEMIN DE SERVIERS A AUREILHAC	4.354570 / 44.005491	Se termine au point GPS suivant : 4.341092 / 44.016651	4.341092 / 44.016651
0164	CHEMIN DE SERVIERS A AUREILHAC	AUREILHAC	1605	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ANCIEN CHEMIN D'ALES A AUREILHAC CHEMIN DE POUSS HAUT	4.354570 / 44.005491	Se termine au point GPS suivant : 4.352471 / 44.018704	4.352471 / 44.018704
0019	CHEMIN DE LA BARBOYE	BARBOYE	295	Part du point GPS suivant : 4.373314 / 44.004608	4.373314 / 44.004608	Se termine au point GPS suivant : 4.373333 / 44.007187	4.373333 / 44.007187
0023	CHEMIN DU MAS BILLOT	BILLOT	287	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE L'ANCIENNE VOIE FERREE	4.367829 / 43.988256	Se termine au point GPS suivant : 4.368711 / 43.985810	4.368711 / 43.985810
0146	CHEMIN DU SERRE BLANC	BLANC	694	Part du point GPS suivant : 4.354975 / 44.000714	4.354975 / 44.000714	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE VIEILLE	4.353940 / 43.994616
0025	CHEMIN DU MAS BLANC	BLANC	694	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE SOMMIERES (D22)	4.356612 / 43.975975	Se termine au point GPS suivant : 4.352453 / 43.981381	4.352453 / 43.981381
0018	CHEMIN D'AUBUSSARGUES A BLAUZAC	BLAUZAC	847	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.350258 / 43.995316	Se termine au point GPS suivant : 4.341083 / 43.998509	4.341083 / 43.998509
0032	CHEMIN DE LA FONT DES BOUIS	BOUIS	273	Part du point GPS suivant : 4.380959 / 43.989863	4.380959 / 43.989863	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU MAS PELADAN	4.381630 / 43.992249
0028	CHEMIN DU CLOS DE BROUSSAN	BROUSSAN	759	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE GALON CHEMIN DE SERVIERS A ARPAILLARGUES	4.365661 / 44.006788	Se termine au point GPS suivant : 4.360994 / 44.012415	4.360994 / 44.012415
0145	CHEMIN DU SERRE DE LA CABANE	CABANE	249	Part du point GPS suivant : 4.360241 / 43.992751	4.360241 / 43.992751	Se termine au point GPS suivant : 4.359484 / 43.990617	4.359484 / 43.990617
0038	CHEMIN DE CAMPRADEL	CAMPRADEL	851	Part du point GPS suivant : 4.359198 / 43.992467	4.359198 / 43.992467	Se termine au point GPS suivant : 4.352763 / 43.987731	4.352763 / 43.987731
0040	CHEMIN DE CANTAREL	CANTAREL	1306	Part du point GPS suivant : 4.371399 / 44.004951	4.371399 / 44.004951	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN D'AUREILHAC A MONTAREN	4.362707 / 44.015979
0034	CHEMIN DU MAS DE CHAPELLE	CHAPELLE	1192	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'AUBUSSARGUES (D120)	4.343980 / 44.003060	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.341148 / 43.992933
0051	CHEMIN DE DERRIERE LE CLOS	CLOS	853	Part du point GPS suivant : 4.344158 / 44.005487	4.344158 / 44.005487	Se termine au point GPS suivant : 4.346909 / 44.007801	4.346909 / 44.007801
0048	CHEMIN DES CONQUES	CONQUES	297	Part du point GPS suivant : 4.378249 / 44.009481	4.378249 / 44.009481	Se termine au point GPS suivant : 4.381230 / 44.008892	4.381230 / 44.008892
0047	CHEMIN DE LA COMBE DE GAFFÉ	GAFFÉ	605	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA GARONNE CHEMIN DE SERVIERS A ARPAILLARGUES	4.358424 / 44.009758	Se termine au point GPS suivant : 4.355145 / 44.014645	4.355145 / 44.014645



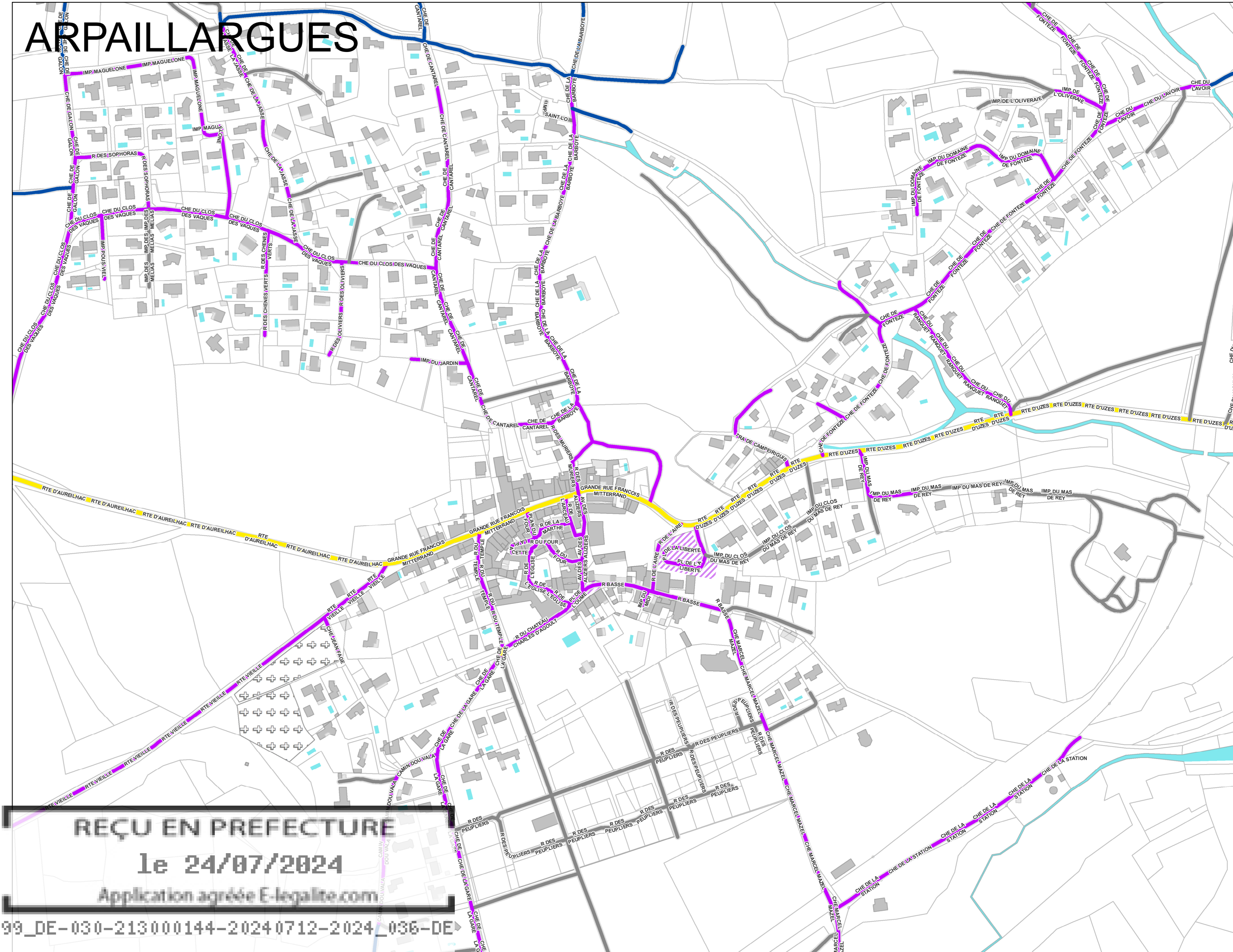
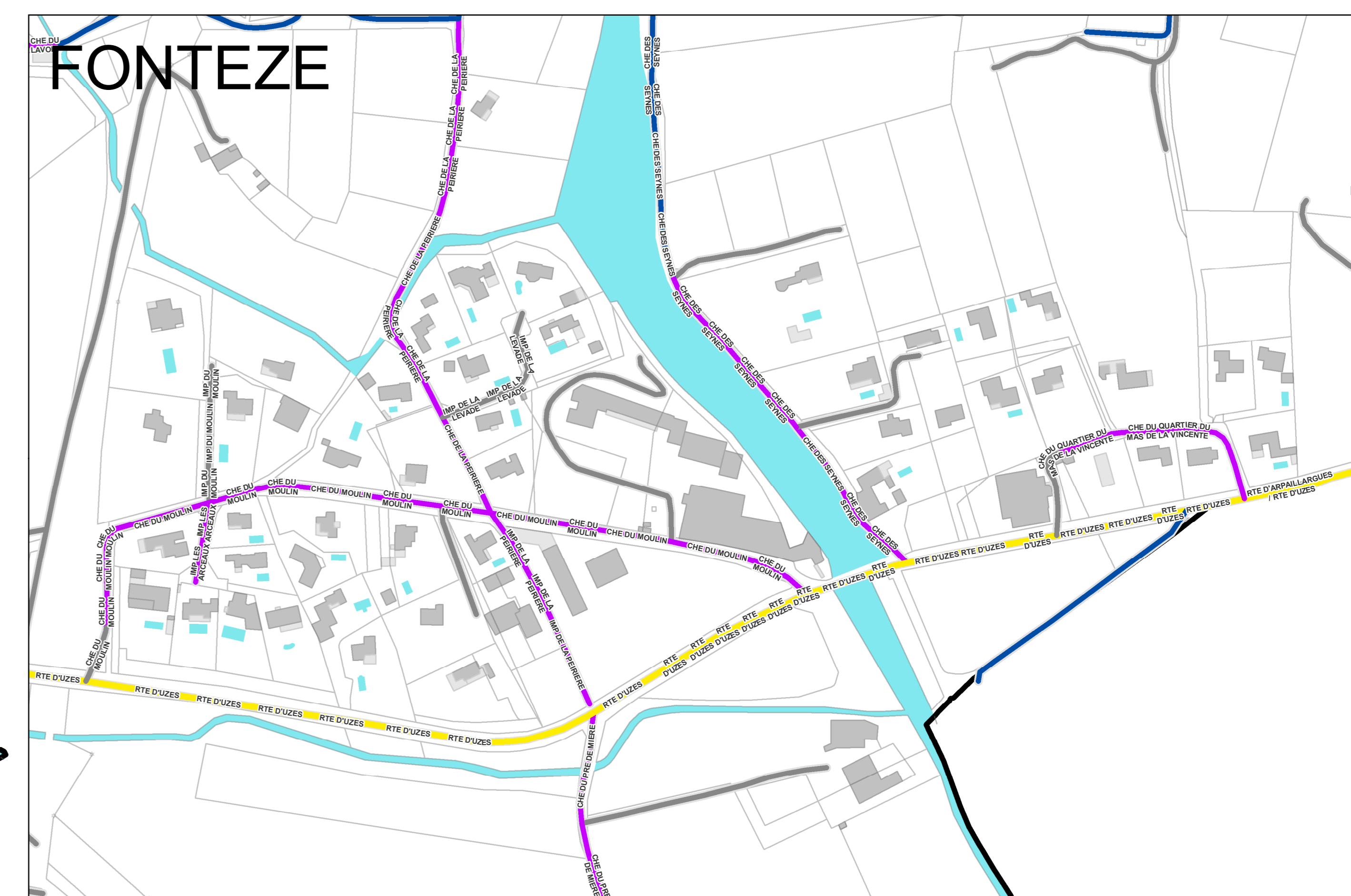
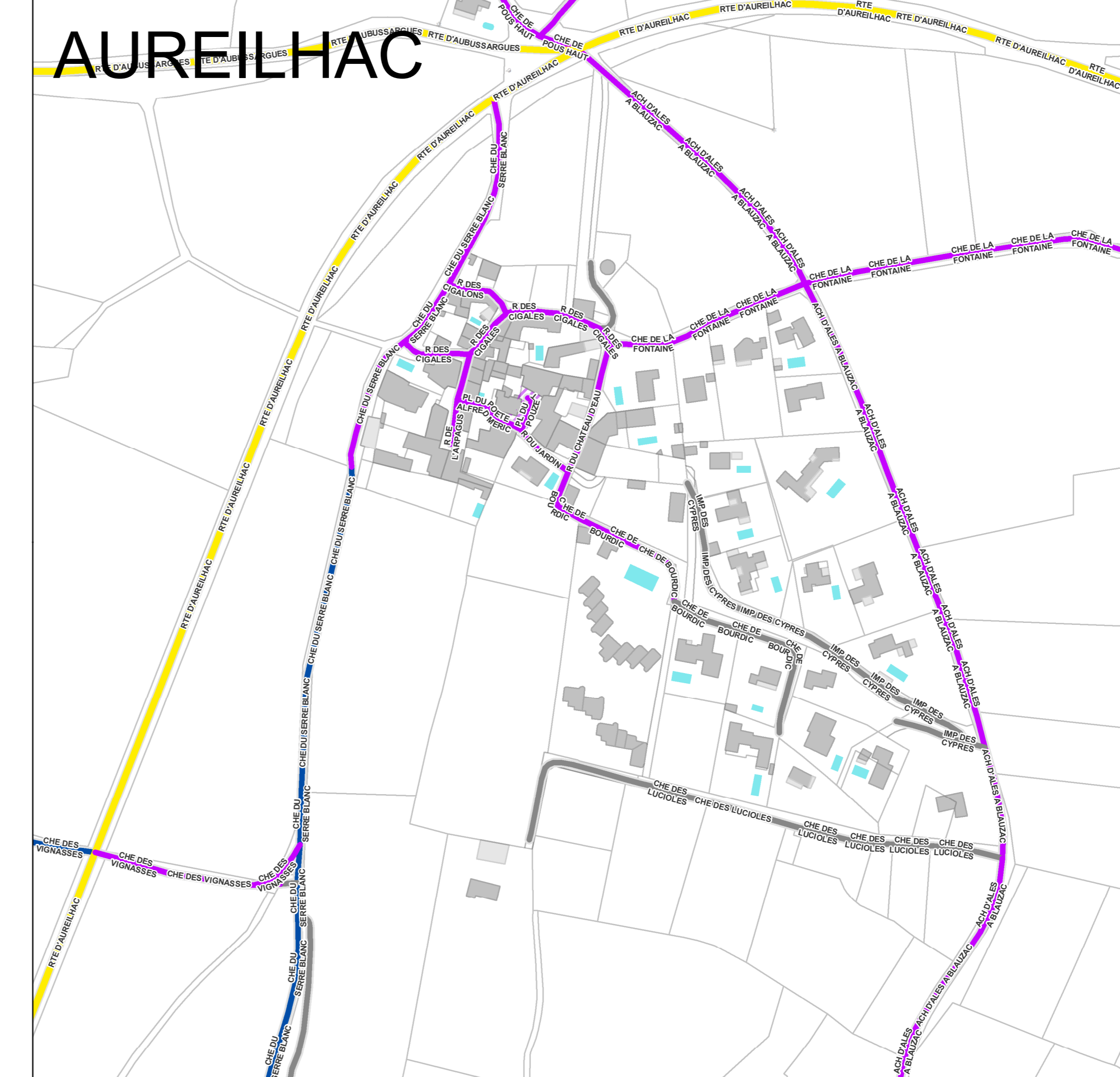

Liste des chemins ruraux

RIVOLI	Nom de voie	Mot classant	Longueur (m)	Depart	Depart (coordonnees)	Arrivee	Arrivee (coordonnees)
0067	CHEMIN DE GALON	GALON	267	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : IMPASSE MAGUELONE	4.366719 / 44.004696	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE SERVIERS A ARPAILLARGUES CHEMIN DU CLOS DE BROUSSAN	4.365661 / 44.006788
0069	IMPASSE DE L'ANCIENNE GARE	GARE	470	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE BLAUZAC	4.371990 / 43.992745	Se termine au point GPS suivant : 4.369619 / 43.989026	4.369619 / 43.989026
0143	CHEMIN DE LA GARONNE	GARONNE	499	Part du point GPS suivant : 4.357272 / 44.005430	4.357272 / 44.005430	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA COMBE DE GAFE CHEMIN DE SERVIERS A ARPAILLARGUES	4.358424 / 44.009758
0073	CHEMIN DES HARAS	HARAS	113	Part du point GPS suivant : 4.386504 / 44.009606	4.386504 / 44.009606	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN D'AUREILHAC A MONTAREN	4.385434 / 44.010261
0144	CHEMIN DE POUS HAUT	HAUT	119	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU GRAND TRAVERS	4.354899 / 44.004443	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ANCIEN CHEMIN D'ALES A AUREILHAC CHEMIN DE SERVIERS A AUREILHAC	4.354570 / 44.005491
0078	CHEMIN DES LIBROTTES	LIBROTTES	258	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE SOMMIERES (D22)	4.381940 / 43.987900	Se termine au point GPS suivant : 4.382024 / 43.985608	4.382024 / 43.985608
0022	CHEMIN D'AUREILHAC A MONTAREN	MONTAREN	1563	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DES HARAS	4.385434 / 44.010261	Se termine au point GPS suivant : 4.355848 / 44.015480	4.355848 / 44.015480
0156	CHEMIN DE MONTESCAUD	MONTESCAUD	851	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ANCIEN CHEMIN D'ALES A AUREILHAC	4.342769 / 44.015662	Se termine au point GPS suivant : 4.342370 / 44.008336	4.342370 / 44.008336
0160	CHEMIN LES PARETS	PARETS	542	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE BLAUZAC (D622)	4.372213 / 43.989677	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN AS CODES	4.378881 / 43.989080
0097	CHEMIN DE LA PEIRIERE	PEIRIERE	208	Part du point GPS suivant : 4.385404 / 44.006387	4.385404 / 44.006387	Se termine au point GPS suivant : 4.385310 / 44.005989	4.385310 / 44.005989
0159	CHEMIN DU MAS PELADAN	PELADAN	546	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU PRE DE MIERE	4.381940 / 43.994531	Se termine au point GPS suivant : 4.384078 / 43.990572	4.384078 / 43.990572
0109	CHEMIN DES SEYNES	SEYNES	428	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA PEIRIERE	4.385672 / 44.006523	Se termine au point GPS suivant : 4.385639 / 44.005809	4.385639 / 44.005809
0167	CHEMIN DU GRAND TRAVERS	TRAVERS	1113	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE POUS HAUT	4.354899 / 44.004443	Se termine au point GPS suivant : 4.342370 / 44.004836	4.342370 / 44.004836
0165	CHEMIN DU CLOS DE TROSSE	TROSSE	474	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE FONTEZE	4.374919 / 44.008506	Se termine au point GPS suivant : 4.370593 / 44.010919	4.370593 / 44.010919
0052	CAMIN DOU VALA	VALA	232	Part du point GPS suivant : 4.370611 / 43.996672	4.370611 / 43.996672	Se termine au point GPS suivant : 4.368217 / 43.996150	4.368217 / 43.996150
0217	CHEMIN DE VARASAUDE	VARASAUDE	1010	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU MOULIN A VENT	4.365670 / 43.993753	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE L'ANCIENNE VOIE FERREE	4.358892 / 43.987105
0088	CHEMIN DU MOULIN A VENT	VENT	384	Part du point GPS suivant : 4.366896 / 43.993901	4.366896 / 43.993901	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE VARASAUDE	4.365670 / 43.993753




Liste des chemins ruraux

RIVOLI	Nom de voie	Mot classant	Longueur (m)	Depart	Depart (coordonnees)	Arrivee	Arrivee (coordonnees)
0166	CHEMIN DES VIGNASSES	VIGNASSES	1426	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.344906 / 43.992785	Se termine au point GPS suivant : 4.344527 / 43.992026	4.344527 / 43.992026
TOTAL			23657				



- Légende**
- Classement administratif non renseigné
 - Autoroute
 - Route Nationale
 - Route Départementale
 - Voie Communale
 - Chemin Rural
 - Voies non concernées (voies privées, pistes DFCI, ...)
 - Tronçons
 - Tronçons de voies
 - Emprises (places, esplanades, ...)


Département du Gard
Commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac
(30014)

Voirie
Classement administratif

0 40 80 160 Mètres Echelle : 1:5 000 1 cm = 50 m Projection : Lambert 93
 Document non opposable et non contractuel

Sources :
 Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre 2023
 Date : 28 Juin 2024
 Numéro : 20240620_1126
 Modèle : 20240403

Tous droits réservés Réalisé par : Dorlan CONSTANT
 SIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique) - 1055 route de Virejan - 30200 Saint-Avéane
 Tél. : 04 66 90 89 00 - Fax : 04 66 82 98 39 - Mail : technique@sig.fr - Web : http://www.sig.fr

REÇU EN PREFECTURE
1e 24/07/2024
 Application agréée E-legalite.com

Tableau de classement des voies communales

RIVOLI	Nom de voie	Mot classant	Longueur (m)	Périmètre (m)	Surface (m2)	Depart	Depart (coordonnees)	Arrivee	Arrivee (coordonnees)
0041	RUE DU CHATEAU CHARLES D'AGOULT	AGOULT	87			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLACE DE L'OUME RUE DE L'EGLISE	4.373185 / 43.999643	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA GARE (D622) RUE DU TEMPLE	4.372276 / 43.999225
0001	RUE DE L'AIRE	AIRE	82			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE BASSE	4.374246 / 43.999744	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND (D982) ROUTE D'UZES (D982)	4.374634 / 44.000373
0002	AVENUE DES ALIZIERS	ALIZIERS	95			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND (D982) RUE DES MURIERS	4.373303 / 44.000686	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLACE DE L'OUME	4.373334 / 43.999841
0010	RUE DE L'ARCEAU	ARCEAU	36			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND (D982)	4.373137 / 44.000646	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : AVENUE DES ALIZIERS	4.373233 / 44.000335
0011	IMPASSE LES ARCEAUX	ARCEAUX	45			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU MOULIN IMPASSE DU MOULIN	4.382605 / 44.002107	Se termine au point GPS suivant : 4.382502 / 44.001710	4.382502 / 44.001710
0015	RUE DE L'ARPAGUS	ARPAGUS	48			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE DES CIGALES	4.355756 / 44.001234	Se termine au point GPS suivant : 4.355626 / 44.000816	4.355626 / 44.000816
0019	CHEMIN DE LA BARBOYE	BARBOYE	392			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE CANTAREL RUE DES MURIERS	4.372978 / 44.001343	Se termine au point GPS suivant : 4.373314 / 44.004608	4.373314 / 44.004608
0020	RUE BASSE	BASSE	142			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLACE DE L'OUME	4.373571 / 43.999822	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN MARCEL MAZEL	4.375227 / 43.999475
0023	CHEMIN DU MAS BILLOT	BILLOT	505			Part du point GPS suivant : 4.368711 / 43.985810	4.368711 / 43.985810	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE SOMMIERES (D22)	4.367265 / 43.981475
0146	CHEMIN DU SERRE BLANC	BLANC	215			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.355939 / 44.002435	Se termine au point GPS suivant : 4.354975 / 44.000714	4.354975 / 44.000714
0003	ANCIEN CHEMIN D'ALES A BLAUZAC	BLAUZAC	960			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE POUS HAUT ROUTE D'AUBUSSARGUES (D120) ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.356494 / 44.002657	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE VIEILLE	4.357714 / 43.994812
0032	CHEMIN DE LA FONT DES BOUIS	BOUIS	209			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN AS CODES	4.380011 / 43.988274	Se termine au point GPS suivant : 4.380959 / 43.989863	4.380959 / 43.989863
0031	CHEMIN DE BOURDIC	BOURDIC	105			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE DU CHATEAU D'EAU RUE DU JARDIN	4.356382 / 44.000675	Se termine au point GPS suivant : 4.357054 / 44.000057	4.357054 / 44.000057
0145	CHEMIN DU SERRE DE LA CABANE	CABANE	299			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE VIEILLE	4.361120 / 43.996015	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE CAMPRADEL	4.360150 / 43.993439
0039	TRAVERSE DE CAMPEIRIGUIS	CAMPEIRIGUIS	90			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.376038 / 44.000881	Se termine au point GPS suivant : 4.375430 / 44.001386	4.375430 / 44.001386
0040	CHEMIN DE CANTAREL	CANTAREL	477			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA BARBOYE RUE DES MURIERS	4.372978 / 44.001343	Se termine au point GPS suivant : 4.371399 / 44.004951	4.371399 / 44.004951
0043	RUE DES CIGALES	CIGALES	126			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA FONTAINE RUE DU CHATEAU D'EAU	4.356679 / 44.001273	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU SERRE BLANC CHEMIN DU SERRE BLANC (D120C)	4.355329 / 44.001300

Tableau de classement des voies communales

RIVOLI	Nom de voie	Mot classant	Longueur (m)	Périmètre (m)	Surface (m2)	Depart	Depart (coordonnees)	Arrivee	Arrivee (coordonnees)
0044	RUE DES CIGALONS	CIGALONS	36			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE DES CIGALES	4.355997 / 44.001423	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU SERRE BLANC (D120C)	4.355628 / 44.001568
0142	CHEMIN FONT DE CLARETTE	CLARETTE	500			Part du point GPS suivant : 4.372551 / 43.993398	4.372551 / 43.993398	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU PRE DE MIERE CHEMIN MARCEL MAZEL	4.378236 / 43.993922
0016	CHEMIN AS CODES	CODES	716			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE SOMMIERES (D22)	4.380178 / 43.987843	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN FONT DE CLARETTE	4.377757 / 43.993757
0048	CHEMIN DES CONQUES	CONQUES	325			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE FONTEZE	4.376915 / 44.007508	Se termine au point GPS suivant : 4.376375 / 44.008148	4.376375 / 44.008148
0042	RUE DU CHATEAU D'EAU	EAU	71			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA FONTAINE RUE DES CIGALES	4.356679 / 44.001273	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE BOURDIC RUE DU JARDIN	4.356382 / 44.000675
0060	RUE DE L'EGLISE	EGLISE	81			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : LA PLACETTE PLAN DU FOUR	4.372656 / 44.000133	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLACE DE L'OUME RUE DU CHATEAU CHARLES D'AGOULT	4.373185 / 43.999643
0151	CHEMIN JEAN FAGE	FAGE	48			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE VIEILLE	4.369973 / 43.999553	Se termine au point GPS suivant : 4.370191 / 43.999149	4.370191 / 43.999149
0005	CHEMIN DE L'ANCIENNE VOIE FERREE	FERREE	2016			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE BLAUZAC ROUTE DE BLAUZAC (D622)	4.372118 / 43.992465	Se termine au point GPS suivant : 4.350951 / 43.986445	4.350951 / 43.986445
0061	CHEMIN DE LA FONTAINE	FONTAINE	444			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE DES CIGALES RUE DU CHATEAU D'EAU	4.356679 / 44.001273	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.362030 / 44.001952
0062	CHEMIN DE FONTEZE	FONTEZE	1596			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.376491 / 44.000995	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN D'AUREILHAC A MONTAREN	4.376832 / 44.012042
0066	IMPASSE DU DOMAINE DE FONTEZE	FONTEZE	216			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE FONTEZE	4.379563 / 44.003551	Se termine au point GPS suivant : 4.377771 / 44.003242	4.377771 / 44.003242
0064	RUE DU FOUR	FOUR	55			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLAN DU FOUR	4.372759 / 44.000231	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : AVENUE DES ALIZIERS	4.373339 / 44.000054
0063	PLAN DU FOUR	FOUR	50			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND (D982)	4.372630 / 44.000527	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : LA PLACETTE RUE DE L'EGLISE	4.372656 / 44.000133
0067	CHEMIN DE GALON	GALON	160			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU CLOS DES VAQUES	4.366760 / 44.003263	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : IMPASSE MAGUELONE	4.366719 / 44.004696
0068	CHEMIN DE LA GARE	GARE	479			Part du point GPS suivant : 4.372266 / 43.999185	4.372266 / 43.999185	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE BLAUZAC (D622)	4.372354 / 43.995155
0143	CHEMIN DE LA GARONNE	GARONNE	334			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE POUS HAUT	4.356244 / 44.002725	Se termine au point GPS suivant : 4.357272 / 44.005430	4.357272 / 44.005430
0072	IMPASSE DU QUARTIER DU GRES	GRES	176			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DES HARAS (D407)	4.390439 / 44.006162	Se termine au point GPS suivant : 4.389348 / 44.004870	4.389348 / 44.004870

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20240712-2024_036-DE

Tableau de classement des voies communales

RIVOLI	Nom de voie	Mot classant	Longueur (m)	Périmètre (m)	Surface (m2)	Depart	Depart (coordonnees)	Arrivee	Arrivee (coordonnees)
0073	CHEMIN DES HARAS	HARAS	202			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DES LAURIERS	4.388415 / 44.008425	Se termine au point GPS suivant : 4.386504 / 44.009606	4.386504 / 44.009606
0144	CHEMIN DE POUS HAUT	HAUT	243			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ANCIEN CHEMIN D'ALES A BLAUZAC ROUTE D'AUBUSSARGUES (D120) ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.356494 / 44.002657	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU GRAND TRAVERS	4.354899 / 44.004443
0075	RUE DU JARDIN	JARDIN	33			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLACE DU POETE ALFRED MERIC PLACE DU POUZET	4.356082 / 44.000876	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE BOURDIC RUE DU CHATEAU D'EAU	4.356382 / 44.000675
0074	IMPASSE DU JARDIN	JARDIN	59			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE CANTAREL	4.371894 / 44.001922	Se termine au point GPS suivant : 4.371159 / 44.001970	4.371159 / 44.001970
0076	CHEMIN DE LA JASSE	JASSE	244			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU CLOS DES VAQUES	4.369695 / 44.003067	Se termine au point GPS suivant : 4.368777 / 44.005125	4.368777 / 44.005125
0152	CHEMIN DES LAURIERS	LAURIERS	226			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DES HARAS CHEMIN DES HARAS (D407)	4.388415 / 44.008425	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DES SEYNES	4.387225 / 44.006924
0153	CHEMIN DU LAVOIR	LAVOIR	128			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE FONTEZE	4.380149 / 44.004028	Se termine au point GPS suivant : 4.381627 / 44.004415	4.381627 / 44.004415
0077	PLACE DE LA LIBERTE	LIBERTE	104	185	1847	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : IMPASSE DU CLOS DU MAS DE REY	4.374908 / 44.000131	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : IMPASSE DU CLOS DU MAS DE REY	4.374945 / 44.000083
0150	IMPASSE MAGUELONE	MAGUELONE	252			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE GALON	4.366719 / 44.004696	Se termine au point GPS suivant : 4.368561 / 44.004174	4.368561 / 44.004174
0085	RUE DE LA MARTHE	MARTHE	44			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLAN DU FOUR	4.372729 / 44.000272	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE DE L'ARCEAU	4.373201 / 44.000410
0080	CHEMIN MARCEL MAZEL	MAZEL	676			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE BASSE	4.375227 / 43.999475	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU PRE DE MIERE CHEMIN FONT DE CLARETTE	4.378236 / 43.993922
0105	PLACE DU POETE ALFRED MERIC	MERIC	39	77	134	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLACE DU POUZET RUE DU JARDIN	4.356082 / 44.000876	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE DE L'ARPAGUS	4.355667 / 44.001021
0140	IMPASSE DU MIDI	MIDI	16			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE BASSE	4.374190 / 43.999757	Se termine au point GPS suivant : 4.374119 / 43.999620	4.374119 / 43.999620
0107	CHEMIN DU PRE DE MIERE	MIERE	1195			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.385242 / 44.001024	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN FONT DE CLARETTE CHEMIN MARCEL MAZEL	4.378236 / 43.993922
0086	CHEMIN DU MOULIN	MOULIN	453			Part du point GPS suivant : 4.381878 / 44.001490	4.381878 / 44.001490	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.386734 / 44.001597
0087	RUE DES MURIERS	MURIERS	79			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : AVENUE DES ALIZIERS GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND (D982)	4.373303 / 44.000686	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE CANTAREL CHEMIN DE LA BARBOYE	4.372978 / 44.001343
0158	IMPASSE DE L'OLIVERAIE	OLIVERAIE	57			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE FONTEZE	4.380221 / 44.004202	Se termine au point GPS suivant : 4.379565 / 44.004385	4.379565 / 44.004385
0090	RUE DES OLIVIERS	OLIVIERS	100			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU CLOS DES VAQUES	4.370092 / 44.002021	Se termine au point GPS suivant : 4.370092 / 44.002021	4.370092 / 44.002021

Tableau de classement des voies communales

RIVOLI	Nom de voie	Mot classant	Longueur (m)	Périmètre (m)	Surface (m2)	Depart	Depart (coordonnees)	Arrivee	Arrivee (coordonnees)
0095	PLACE DE L'OUME	OUME	38	120	537	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE DE L'EGLISE RUE DU CHATEAU CHARLES D'AGOULT	4.373185 / 43.999643	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : RUE BASSE	4.373571 / 43.999822
0097	CHEMIN DE LA PEIRIERE	PEIRIERE	296			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU MOULIN IMPASSE DE LA PEIRIERE	4.384556 / 44.002031	Se termine au point GPS suivant : 4.384391 / 44.004506	4.384391 / 44.004506
0098	IMPASSE DE LA PEIRIERE	PEIRIERE	120			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA PEIRIERE CHEMIN DU MOULIN	4.384556 / 44.002031	Se termine au point GPS suivant : 4.385216 / 44.001065	4.385216 / 44.001065
0159	CHEMIN DU MAS PELADAN	PELADAN	107			Part du point GPS suivant : 4.384078 / 43.990572	4.384078 / 43.990572	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE DE SOMMIERES (D22)	4.385216 / 43.990103
0100	LA PLACETTE	PLACETTE	43			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLAN DU FOUR	4.372641 / 44.000240	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLAN DU FOUR RUE DE L'EGLISE	4.372656 / 44.000133
0106	PLACE DU POUZET	POUZET	19	63	169	Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLACE DU POETE ALFRED MERIC RUE DU JARDIN	4.356082 / 44.000876	Se termine au point GPS suivant : 4.356127 / 44.001025	4.356127 / 44.001025
0108	CHEMIN DU RANQUET	RANQUET	154			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.378945 / 44.001352	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE FONTEZE	4.377716 / 44.002365
0081	IMPASSE DU MAS DE REY	REY	101			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.376965 / 44.001035	Se termine au point GPS suivant : 4.377739 / 44.000634	4.377739 / 44.000634
0161	IMPASSE DU CLOS DU MAS DE REY	REY	34			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : PLACE DE LA LIBERTE	4.374945 / 44.000083	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.374811 / 44.000369
0109	CHEMIN DES SEYNES	SEYNES	397			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.387433 / 44.001743	Se termine au point GPS suivant : 4.385850 / 44.003188	4.385850 / 44.003188
0148	RUE DES SOPHORAS	SOPHORAS	128			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU CLOS DES VAQUES IMPASSE DES MELIAS	4.367781 / 44.003422	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE GALON	4.366839 / 44.003919
0168	CHEMIN DE LA STATION	STATION	315			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN MARCEL MAZEL	4.376535 / 43.996725	Se termine au point GPS suivant : 4.379769 / 43.998302	4.379769 / 43.998302
0129	RUE DU TEMPLE	TEMPLE	127			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND (D982)	4.372007 / 44.000332	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA GARE (D622) RUE DU CHATEAU CHARLES D'AGOULT	4.372276 / 43.999225
0052	CAMIN DOU VALA	VALA	204			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE LA GARE	4.371408 / 43.998246	Se termine au point GPS suivant : 4.370611 / 43.996672	4.370611 / 43.996672
0045	CHEMIN DU CLOS DES VAQUES	VAQUES	667			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE CANTAREL	4.371503 / 44.002812	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.365785 / 44.000955
0088	CHEMIN DU MOULIN A VENT	VENT	410			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DE VARASAUDE	4.365670 / 43.993753	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU SERRE DE LA CABANE	4.360872 / 43.994930
0046	RUE DES CHENES VERTS	VERTS	109			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU CLOS DES VAQUES	4.369330 / 44.003194	Se termine au point GPS suivant : 4.369260 / 44.002212	4.369260 / 44.002212
0135	ROUTE VIEILLE	VIEILLE	1973			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND (D982) ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.370801 / 44.000049	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) :	4.348379 / 43.993719

Tableau de classement des voies communales

RIVOLI	Nom de voie	Mot classant	Longueur (m)	Périmètre (m)	Surface (m2)	Depart	Depart (coordonnees)	Arrivee	Arrivee (coordonnees)
0147	IMPASSE POUS-VIEL	VIEL	66			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU CLOS DES VAQUES	4.367166 / 44.003368	Se termine au point GPS suivant : 4.367188 / 44.002771	4.367188 / 44.002771
0166	CHEMIN DES VIGNASSES	VIGNASSES	118			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : CHEMIN DU SERRE BLANC	4.354596 / 43.998945	Se termine à l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'AUREILHAC (D982)	4.353264 / 43.998925
0082	CHEMIN DU QUARTIER DU MAS DE LA VINCENTE	VINCENTE	130			Part de l'intersection avec la(les) voie(s) suivante(s) : ROUTE D'UZES (D982)	4.389776 / 44.002036	Se termine au point GPS suivant : 4.388497 / 44.002281	4.388497 / 44.002281
TOTAL			20922	445	2687				

Séance du 12 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0
DATE DE LA CONVOCATION		
3 juillet 2024		
DATE D’AFFICHAGE		
4 juillet 2024		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procurator(s) : FOURY Joël donne procuration à DAUTREPPE Gérard, JACOB Valérie donne procuration à MOLOT Bernard, MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri.

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) : BARLIER Bruno, FERRANDEZ Emeline.

OBJET

MOTION DE SOUTIEN POUR L'ACCUEIL D'UN CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE EN PAYS D'UZES

Le groupe Elsan a récemment manifesté un intérêt pour le territoire de l'Uzège dans la perspective d'installer un centre d'imagerie médicale. Le projet présenté consiste en la création d'un centre de radiologie composé d'un plateau d'imagerie en coupe (scanner et IRM) associé à une activité de radiologie conventionnelle, d'échographie et de mammographie.

Déjà engagée dans le développement de l'offre de soin, la communauté de communes Pays d'Uzès soutient ce projet d'implantation, aux côtés du centre hospitalier local d'Uzès qui a également témoigné sa volonté de limiter les temps de déplacement des patients les plus âgés et résidant en EPHAD.

Eu égard à la carence constatée de ce type de plateau technique, indispensable à la mise en œuvre concrète du plan Cancer élaboré par l'Etat, et au-delà de la simple déclaration d'intention, la communauté de communes Pays d'Uzès souhaite proposer aux porteurs de projet la possibilité d'installer leur centre dans la zone d'aménagement concertée des Sablas, à Montaren-et-Saint-Médiers.

Cet accueil permettrait de répondre aux besoins réels d'un territoire rural, situé au cœur du Gard, besoins qui dépassent largement les seules frontières administratives du Pays d'Uzès.

Le conseil communautaire affirme collectivement sa volonté d'accueillir ce nouveau centre d'imagerie médicale et s'engage à faciliter les démarches, dans le cadre de ses compétences, des porteurs de ce projet d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour :

- SOUTIENT ce projet d'accueil d'un centre d'imagerie médicale en Pays d'Uzès, projet porté par la Communauté de communes Pays d'Uzès.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 24/07/2024

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2024

Application agréée E-legalite.com